



A l'attention de :

M<sup>mes</sup> DE PAIX DE CŒUR, GONZALEZ,  
MACADOUX

MM. AGUIN, AUPY, HUS, LELOUP, SAVINO

Voisenon, le 9 octobre 2019

Objet : Convocation Comité syndical

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Comité Syndical qui aura lieu le :

**Mercredi 16 Octobre 2019 à 18h45  
en mairie de Voisenon**

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 15 juillet 2019.
2. Versement à un agent communal de l'aide accordée par le FIPHFP.
3. Décision modificative n°1 au budget primitif 2019 du Syndicat Intercommunal Scolaire de Voisenon/Montereau sur le Jard.
4. Questions diverses.

Je souhaite attirer votre attention sur la nécessité de votre présence à cette séance afin que le quorum soit effectivement atteint et ainsi permettre aux membres du Comité de délibérer valablement.

En cas d'empêchement, je vous invite vivement à prévenir.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de ma parfaite considération.

Le Président,

Marc SAVINO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DE  
VOISENON / MONTEREAU SUR LE JARD**

---

PROJET DE DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 5

Nombre de conseillers présents :

Nombre de suffrages exprimés :

**N° 2019-10-02**

Séance du 16 octobre 2019

Convocations et affichage du 9 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le seize octobre à dix-huit heures quarante-cinq, le comité syndical intercommunal scolaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SAVINO, président.

**Présents :**

**Assistaient à la séance :**

**Secrétaire de séance :**

\*\*\*\*\*

**OBJET :** Versement à un agent communal de l'aide accordée par le FIPHFP.

Le FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) finance au cas par cas des aides en faveur de l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Un dossier d'aide financière a été déposé au FIPHFP pour un agent communal reconnu travailleur handicapé. Cette aide porte sur l'achat d'appareils auditifs.

La demande a reçu un avis favorable au FIPHFP et les fonds ont été perçus par le syndicat (636 €). Il convient de reverser cette somme à l'agent concerné.

Après en avoir délibéré, par 0 pour, 0 contre, 0 abstention, le Comité Syndical :

DECIDE de reverser la somme de 636€ à l'agent pour lequel la demande n° 01AKW373 190405 100747 a été faite auprès du FIPHFP,

La dépense sera inscrite à l'article 678.

La recette sera inscrite à l'article 7478.

Suivent les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,  
LE PRESIDENT,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DE  
VOISENON / MONTEREAU SUR LE JARD**

PROJET DE DELIBERATION

**N° 2019-10-03-**

Séance du 16 octobre 2019

Convocations et affichage du 9 octobre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 5

Nombre de conseillers présents :

Nombre de suffrages exprimés :

L'an deux mil dix-neuf, le seize octobre à dix-huit heures quarante-cinq, le comité syndical intercommunal scolaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SAVINO, président.

**Présents :**

**Assistaient à la séance :**

**Secrétaire de séance :**

\*\*\*\*\*

**Objet : Décision Modificative n°1 au Budget Primitif 2019 du Syndicat Intercommunal Scolaire de Voisenon/Montereau sur le Jard.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982,

VU la Loi n°94-5040 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical du 18/04/2019 portant adoption du Budget Primitif 2019,

**CONSIDERANT** que la poursuite des opérations engagées nécessite des ajustements de crédits en fonctionnement,

**SUR** Proposition du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, par 0 pour, 0 contre, 0 abstention, le Comité Syndical,

**DECIDE** de modifier les crédits suivants :

**Fonctionnement**

**DEPENSES NOUVELLES**

Chapitre	article	Modification dm1
011	6064	-3.00
65	65888	+3.00
67	678	+636.00

**RECETTES NOUVELLES**

Chapitre	article	Modification dm1
74	7478	636.00

Suivent les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,  
LE PRESIDENT,

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE  
VOISENON – MONTEREAU-SUR-LE-JARD**

**COMITÉ SYNDICAL**

**Procès-verbal de la séance  
du 15 juillet 2019**

Présents :

<b>Commune de Voisenon :</b>	Marc SAVINO (Titulaire) Jacques LELOUP (Titulaire) Julien AGUIN (Suppléant)
<b>Commune de Montereau-sur-le-Jard :</b>	Christian HUS (Titulaire) Marion DE PAIX DE CŒUR (Titulaire)

Représentés :

<b>Commune de Voisenon :</b>	Karine MACADOUX donne pouvoir à Julien AGUIN
------------------------------	---

Absents excusés :

<b>Commune de Voisenon :</b>	Joël AUPY (Suppléant) Sophie GONZALEZ (Suppléant)
------------------------------	--

M. LELOUP informe l'assemblée qu'il enregistre la séance.

M. AGUIN est désigné secrétaire de séance.

-----  
Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Comité syndical du 15 mai 2019 ;
2. Attribution du marché de prestations de services relatif à la production et à la fourniture de repas pour les scolaires des communes constituant le syndicat ;
3. Approbation des tarifs périscolaires 2019/2020 ;
4. Attribution de l'indemnité de conseil allouée au trésorier principal pour l'exercice 2019 ;
5. Questions diverses.

-----  
**1. Approbation du procès-verbal de la séance du Comité syndical du 15 mai 2019**

Aucune remarque formulée par l'assemblée.

Procès-verbal adopté à l'unanimité.

**2. Attribution du marché de prestations de services relatif à la production et à la fourniture de repas pour les scolaires des communes constituant le syndicat**

Monsieur le Président informe que les entreprises GERES et ELIOR ont répondu au marché public lancé par le syndicat intercommunal scolaire.

M. HUS précise que le budget qu'à attribué GERES pour la prestation s'élève à 103 532€.

M. LELOUP rappelle son observation qu'il a envoyé par e-mail précédemment pour obtenir une négociation sur l'augmentation du prix du repas.

M. HUS indique que ces observations ont été fournies à l'assistant à maîtrise d'ouvrage.

M. HUS indique que ce qui a généré une telle augmentation les années passées était un problème de personnel.

M. HUS précise qu'après toutes les négociations faites, le tarif est moins disant.

M. AGUIN indique que n'ayant reçu aucune consigne de vote de la part de Mme MACADOUX, il s'abstiendra sur ce point.

Monsieur le Président met aux voix :

**POUR :** 3  
**ABSTENTION :** 2

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **3. Approbation des tarifs périscolaires 2019/2020**

Monsieur le Président donne lecture de la présente délibération.

M. LELOUP indique que la baisse portée est presque de 8% et que c'est positif pour les familles.

M. AGUIN indique qu'effectivement cela représente même presque 9% plutôt que 8%.

M. AGUIN rappelle qu'il s'abstiendra n'ayant reçu aucune consigne de vote.

Monsieur le Président met aux voix :

**POUR :** 4  
**ABSTENTION :** 1

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **4. Attribution de l'indemnité de conseil allouée au trésorier principal pour l'exercice 2019**

Monsieur le Président donne lecture de la délibération.

M. AGUIN rappelle qu'il s'abstiendra n'ayant reçu aucune consigne de vote.

Sans remarque particulière, Monsieur le Président met aux voix :

**POUR :** 3  
**CONTRE :** 1  
**ABSTENTION :** 1

Cette délibération est adoptée à la majorité.

---

## **5. Questions diverses.**

M. LELOUP demande au Président s'il pourra obtenir les documents qu'il a demandé par e-mail.

M. HUS lui a indiqué qu'il aurait une réponse à sa demande prochainement.

La séance est levée à 19h05.